

Annexe 1 : Tarifs des prestations complémentaires Prix unitaires € HT en valeur 05/2022

	ICHT-E	010534766	TP10-a	FSD2
KC1 = 0,20 + 0.35 x	-----	+ 0.04 x	-----	+ 0.13 x
				+ 0.28x
	ICHT-E ₀	010534766 ₀	TP10-a ₀	FSD2 ₀

Travaux d'installation, suppression ou modification de branchement	
Travaux d'installation et mise en service du branchement	Sur devis
Suppression ou modification du branchement	Sur devis
Mise en service d'un nouveau branchement assainissement (si travaux de branchement non réalisés par l'Exploitant du service)	
Mise en service du branchement assainissement avec contrôle des installations privées comprenant le compte rendu de visite	160,00
Contre-visite comprenant le PV de visite	80,00
Contrôle de conformité du dispositif d'assainissement à la demande du propriétaire ou, dans le cadre d'une mutation de propriété, de son notaire	
Attestation de raccordabilité au réseau d'assainissement collectif	50,00
Contrôle de conformité du branchement et des installations privées comprenant le compte rendu de visite	160,00
Contre-visite pour contrôle de la mise en conformité comprenant le PV de visite	80,00
Pénalités et infractions au règlement	
Majoration légale de la redevance assainissement à défaut de paiement à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une mise en demeure, à défaut de paiement dans un délai de trois mois	25%
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de RDV	55,00
Pénalité pour occupant absent malgré confirmation de RDV pris à la demande du client en dehors des heures ouvrées	65,00

Annexe 2 : Délai d'intervention garantie par l'exploitant

		Délai en heure ouvrée	Délai en heure d'astreinte
Après signalement d'une fuite, casse ou obstruction sur réseau ou sur branchement	Présence d'un agent sur le lieu du signalement	45 mn	1 h
	Mise en place effective des moyens nécessaires	2 h	2 h
Après signalement d'un incident sur poste de refoulement ou relèvement	Présence d'un agent sur le lieu du signalement	45 mn	1 h
	Mise en place effective des moyens nécessaires	2 h	2 h
Après signalement d'un incident sur déversoir ou bassin d'orage	Présence d'un agent sur le lieu du signalement	45 mn	1 h
	Mise en place effective des moyens nécessaires	2 h	2 h
Après signalement d'un incident sur la STEU	Présence d'un agent sur le lieu du signalement	45 mn	1 h
	Mise en place effective des moyens nécessaires	2 h	2 h